

Dossier MAH

Isabelle Charollais A : commissions.scm

01.02.2017 08:37

Envoyé par : Chantal Boulenger

Ce message possède une signature numérique.

----- Transféré par Chantal Boulenger/dca/ville-ge le 01.02.2017 08:36 -----

De : Isabelle Charollais/dca/ville-ge
A : daniel.sormanni@cm.ville-ge.ch
Cc : Remy Pagani/ca/ville-ge@ville-ge, Claude-Alain Macherel/dca/ville-ge@ville-ge, Katia Fabbri-Ratcliff/dca/ville-ge@ville-ge, Marie-Christine Cabussat/scm/ville-ge@ville-ge, Annick Viaccoz/dca/ville-ge@ville-ge, Isabelle Riotton-Roch/dca/ville-ge@ville-ge
Date : 01.02.2017 08:26
Objet : Dossier MAH
Envoyé par : Chantal Boulenger

Monsieur le Président de Commission,

M. Pagani me charge de vous faire suivre les informations demandées par la Commission des finances au sujet du dossier du MAH.

Vous trouverez donc en annexe :

- un bref rapport de synthèse intitulé " Documents concernant la procédure d'appel d'offres et les contrats des mandataires demandés par la commission des finances du Conseil municipal"



170127_MAH_historique_ich.kfr.pdf

- un dossier des pièces pertinentes que nous avons retrouvées au sujet de ce dossier, qui sont citées et commentées dans le rapport ci-dessus.



MAH.zip

Nous remercions le secrétariat du Conseil municipal, qui nous lit en copie, de bien vouloir faire suivre l'ensemble de ces documents à tous les membres de la commission.

Je vous en souhaite bonne réception et reste, ainsi que mes collègues en charge du dossier, à disposition pour d'éventuels compléments.

Meilleurs messages

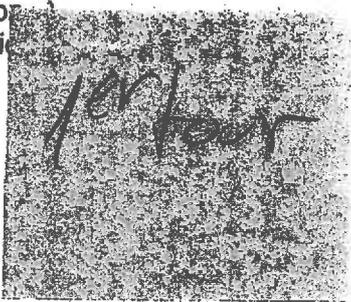
Isabelle Charollais
Département des constructions et de l'aménagement
Codirectrice

Division de l'aménagement et des constructions

La Société anonyme de publicité PUBLICITAS est priée d'insérer, au tarif « semi-officiel », le présent communiqué dans la Feuille d'avis officielle de Genève 2 fois, soit :

- | | | |
|-------|--------------------------|--|
| 1. le | lundi 5 octobre 1998 | (prière d'indiquer « 1ère insertion ») |
| 2. le | mercredi 14 octobre 1998 | (prière d'indiquer « 2ème insertion ») |

Le Directeur :
Michel Ruffieux



VILLE DE GENEVE - SOUMISSION PUBLIQUE
Avis de présélection - Mandat d'architecte

Maître de l'ouvrage : Ville de Genève - Division de l'aménagement et des constructions - Service d'architecture.

Objet du marché : attribution d'un mandat d'architecte, selon le règlement SIA 102, édition 1984, mandat scindé en trois phases distinctes :

1. Phase de l'avant-projet (art. 4.1 SIA 102) en vue d'obtenir un crédit d'études.
2. Phase du projet (art. 4.2 SIA 102) en vue d'obtenir un crédit de construction.
3. Phase de l'exécution (art. 4.3, 4.4 et 4.5 SIA 102).

Nature des travaux : rénovation partielle et réaménagement du Musée d'Art et d'Histoire, rue Charles-Galland 2, après le transfert de l'administration et de la logistique dans le bâtiment des Casemates. Les travaux se dérouleront par étapes, en maintenant l'exploitation.

Date de construction du bâtiment : 1903-1909 par Marc Camoletti, architecte

Volume SIA : environ 100'000 m³

Coût des travaux estimé à Fr. 10 millions TTC.

Délais d'exécution présumés :

Phase 1 : automne 1998 - printemps 1999

Phase 2 : automne 1999 - été 2000

Phase 3 : dès l'hiver 2000 et par étape selon les crédits accordés.

Type de procédure et réglementation : Procédure sélective. Cette procédure est effectuée en application du règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de construction (L 6 05.01). Elle est soumise à l'accord OMC sur les marchés publics et à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Les textes légaux peuvent être obtenus auprès du Centre d'information, documentation et publications, rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 1204 Genève.

DEPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET
DE LA VOIRIE
DE LA VILLE DE GENEVE

Division de l'aménagement et des constructions

Conditions de participation : Peuvent participer les prestataires domiciliés en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui accorde la réciprocité aux prestataires genevois.

Ne seront pris en considération que les dossiers rédigés en français et accompagnés des attestations suivantes :

1. justifiant que pendant 3 ans au moins le prestataire a exercé, en étant inscrit au registre du commerce de son siège social ou dans un registre professionnel (REG A+B), ou dans un registre équivalent, une activité en rapport, quant à sa nature et à son importance, avec celle dont relève le mandat ;
2. indiquant le nombre d'employés permanents ;
3. justifiant que la couverture du personnel en matière d'assurances sociales est garantie conformément à la législation en vigueur au domicile du prestataire et qu'il est à jour avec le paiement de ses cotisations ;
4. certifiant pour le personnel travaillant sur territoire genevois que le prestataire a signé auprès de l'office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT, tél. : 022/319.28.50 - fax : 022/735.45.18, prendre contact au plus tard 10 jours avant le délai de remise des dossiers) un engagement à respecter les usages de sa profession en vigueur à Genève, ou qu'il est lié par la convention collective de travail de sa branche applicable à Genève ;
5. émise par l'autorité fiscale compétente justifiant que le prestataire s'est acquitté de ses obligations en matière d'impôts à la source retenus sur les salaires de son personnel étranger ;

Les bureaux désirant s'associer pour rendre une offre commune devront fournir individuellement les attestations susmentionnées. Les attestations ne doivent pas être antérieures au 25 octobre 1998.

Critères de sélection :

1. Expérience et références dans la planification et la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments historiques.
2. Expérience et références dans la mise en valeur d'objets et de collections.
3. Expérience du travail pluridisciplinaire.
4. Structure et outils de gestion du bureau pour la planification et la gestion de l'opération.

Dossiers de participation : les concurrents intéressés, qui acceptent et remplissent les conditions du règlement cantonal L 6 05.01, doivent retirer ou commander les documents de présélection auprès du maître de l'ouvrage.

Délai pour le dépôt des dossiers : lundi 9 novembre 1998

Adresse pour le dépôt des dossiers : Ville de Genève - Division de l'aménagement et des constructions - Soumissions - Rue de l'Hôtel-de-Ville 4 - Case postale 3983 - 1211 Genève 3

DEPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET
DE LA VOIRIE
DE LA VILLE DE GENEVE

Division de l'aménagement et des constructions

Emolument : un émolument de Fr. 100.- doit être versé dans le délai imparti pour le dépôt des dossiers, sur le compte de chèque postal No 12-1230-9 de la Ville de Genève - Division de l'aménagement et de constructions, en indiquant l'adresse, n° de téléphone et/ou fax du concurrent, et sous « communications » :
PRESELECTION N°1 - MAH. Cette somme ne sera pas remboursée.

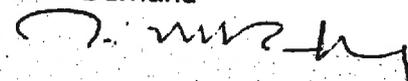
Invitations à soumissionner : Le maître de l'ouvrage sélectionnera au moins 5 dossiers répondant le mieux aux critères de sélection prédéfinis parmi les concurrents initialement inscrits.

Un cahier des charges comprenant plans et conditions sera envoyé uniquement aux bureaux sélectionnés en vue d'obtenir une offre détaillée.

Pour tous renseignements administratifs : tél. : 022/418.20.46, fax : 022/418.20.31

Genève, le 1^{er} octobre 1998

La conseillère administrative déléguée
Jacqueline Burnand

P.P. 

SOUSSIONNAIRES

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE
DES SOUMISSIONS

VÉRIFICATIO
SOUSSIONS PAR LES MANDATAIRES

Dans les colonnes libres, indiquer les hausses, p.v., m.v., variantes, lots et remarques éventuelles (délais d'exécution, début travaux, etc.)

Somme
recues
de V.G.

de
à
en millier
de Fr.
(sans
associé-
tions)

Montant comparable
pour adjudication
a) montant brut
b) arrêté
c) arrêté global
TOTAL

Offre de base
a) montant brut
b) arrêté
c) arrêté global
TOTAL

a) offre partielle
b) variantes
c) éventuelles

Offre de base
a) montant brut
b) arrêté
c) arrêté global
TOTAL

Attestations
en ordre ou
Marquantes
(1-2-3-4)

Rang Initial

Signature entreprises

a) raison sociale
b) adresse
c) N° poste/localité
d) date versement émolument

ASS ARCHITECTES SA
40, av. du Lignon
1219 Le Lignon
1 7.10.98

GRAND PRAPLAN & ASSOCIES ARCHITECTES SA
47, rte des Jeunes
1227 Carouge
2 14.10.98

Peter BOECKLIN - CARLMATH
4, rue de la Scie
1207 Genève
3 21.10.98

GALERAS ARCHITECTES ASSOCIES SA
19, ch. des Tulipiers
1208 Genève
4 21.10.98

BOUJOL & DELACHAUX SA
1, rue Cornavin
1201 Genève
5 20.10.98

GALFETTI - SPITSAS - ESTOPPEY
9, rue Ferrrier
1202 Genève
6 30.10.98

FREI & STEFANI SA
5, ruelle des Tempeliers
1207 Genève
7 28.10.98

Fabrice JUCKER
18a, ch. de la Caroline
1213 Petit-Lancy
8 3.11.98

CREACTIVE architecture SA
Bd des Promenades 22
1227 Carouge
9 2.11.98

B. BAILLIE & R. LOPONTE
3, Clos de la Fontaine
1227 Carouge
10 2.11.98

Chantier: rénovation partielle et réaménagement MAH

travaux: mandat d'architecte (soumission MAH N° 1)

Montant d'0 à l'entreprise ayant effectué une étude technique (commandée par la Ville de Genève), si les travaux ne lui sont pas adjugés: Fr.

Etude technique réalisée par:

Préavis d'adjudication

Ingénieur(s) + architecte(s) mandataire(s) (mentionner rapports séparés éventuels):

date/signature(s):

Service(s) technique(s) Ville:

date/signature du responsable d'opération:

date/signature chef de service:

Observations administratives:

Appréciation du directeur des constructions:

DÉCISION DE LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE DÉLÉGUÉE:

VISA POUR EXÉCUTION

distr.: (orig.)
service technique

Maître de l'ouvrage:



Ville de Genève

Département municipal
de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Division de l'aménagement
et des constructions

Affaire traitée par:
Véronique Bertrand
No tél. (022) 418 20 48

SOUSSION N° MAH N° 1

Feuille N°: 2
voir feuille(s) complémentaires)
pour concurrentiel

Responsable d'opération:

Service technique: architecture

No téléphone: (022) 418

Mandataires:

tél.:

CHANTIER	: rénovation partielle et réaménagement du Musée d'Art et Histoire
travaux de	: mandat d'architecte
évaluation coût, date	: montant : Fr. 100.--
montant de l'émoiement	: :
réajustement, évaluation coût (indice zurichois/genevois %), date	: montant :
liste soumissionnaires approuvée le	: SOUMISSION PUBLIQUE : 9.11.98 : visé : MB
délai de rentrée	: reporté au :

Ouverture des soumissions

date :
observations :

Signatures:
pour la Division des constructions:

Visé de la Conseillère
administrative déléguée:

* Biffer ce qui ne convient pas

Rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 3983, 1211 Genève 3 - Accès TPG: bus 17 (arrêt Hôtel-de-Ville)
Téléphone (022) 418 20 30 - Téléfax (022) 418 20 31 - Téléc 422583 VDGCH

SOUSSIONNAIRES

a) raison sociale
 b) adresse
 c) N° postal/localité
 d) date versement emolument

Signature entreprises

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE
 DES SOUSSIONS

VERIFICATIO
 SOUSSIONS PAR LES MANDATAIRES

Dans les colonnes libres, indiquer les hausses, p.v., m.v., variantes, lots et remarques éventuelles (délais d'exécution, début travaux, etc.)

Somme
 reçues
 de V.G
 de
 en mille
 de Fr.
 (sans
 associa-
 tions)

	Attestations en ordre ou manquantes (1-2-3-4)	Rang initial	Offre de base		Montant comparable pour adjudication	Rang final (sur total)
			a) montant brut b) arrêts c) arrêts globaux TOTAL	a) offre partielle b/c) variantes éventuelles		
V M. MASSIMO LOPRENO Mme Geneviève PERREARD-LOPRENO 7, rue Michel Chauvet 1208 Genève	40					
V Collectif d'architectes 3, Clos de la Fonderie 1227 Carouge	20					
12 22.10.98						
1 S. AGAZZI, C. HANS-MOEVI, E. OBERMILLER 10, ch. Colladon 1209 Genève	20					
13 Atelier AT SA 24, rte de Foliaz 1257 Croix-de-Rozon	20					
14 GUEX + FAVERO 32, av. de Frontenax 1207 Genève	20					
15 P. DEVANTHERY + I. LAMUNIERE 7, Rue du Tunnel 1227 Carouge	20					
16 V BOLLIGER & LELLOUCH 2, av. de la Gare des Eaux-Vives 1211 Genève 6	20					
17 Laurent CHEU 24, ch. Frank Thomas 1208 Genève	20					
18 P. ROSSE, S. VUARRAZ, G. VARESTO Bureau FRET 122, rue de Genève 1226 Thonex	20					
9 P.-A. CHU 5, bd de la Tour 1205 Genève	20					
0						

AMOCIÉ avec
 C-D-N (convention N° 26)

6.11.98

20

20

20

20

20

20

20

20

Chantier: rénovation partielle et réaménagement MAH

travaux: mandat d'architecte (soumission MAH N° 1)

Montant dû à l'entreprise ayant effectué une étude technique (commandée par la Ville de Genève), si les travaux ne lui sont pas adjugés: Fr.

Etude technique réalisée par:

Préavis d'adjudication

Ingenieur(s) + architecte(s) mandataire(s) (mentionner rapports séparés éventuels):

date/signature(s):

Service(s) technique(s) Ville:

date/signature du responsable d'opération:

date/signature chef de service:

Observations administratives:

Appréciation du directeur des constructions:

DÉCISION DE LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE DÉLÉGUÉE:

VILLE DE GENÈVE

diestr.: ac

(orig.)

Maître de l'ouvrage:



Ville de Genève

Département municipal
de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Division de l'aménagement
et des constructions

Affaire traitée par:
Véronique Bertrand
No tél. (022) 418 20 46

Feuille N°: 3

voir feuille(s) complémentaires)

pour concurrent(s) _____ à _____

Responsable d'opération: _____

Service technique: architecture

No téléphone: (022) 418 _____

Mandataires:

tél.:

CHANTIER	: rénovation partielle et réaménagement du Musée d'Art et Histor
travaux de	: mandat d'architecte
évaluation coût, date	: montant : Fr. 100.--
montant de l'émolument	: :
réajustement, évaluation coût (indice zurichois/genevois *), date	: montant :
liste soumissionnaires approuvée le	: SOUMISSION PUBLIQUE : 9.11.98
délai de rentrée	: reporté au :

Ouverture des soumissions

date :

observations :

Signatures:
pour la Division des constructions:

Visa de la Conseillère
administrative déléguée:

* Biffer ce qui ne convient pas

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3 - Accès TPG: bus 17 (arrêt Hôtel-de-Ville)
Téléphone (022) 418 20 30 - Télécopie (022) 418 20 31 - Télécopie 422583 VDGCH

SOUSSIONNAIRES

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE
DES SOUSSIONS

VÉRIFICATION DES SOUSSIONS PAR LES MANDATAIRES

Dans les colonnes libres, indiquer les hausses, p.v., m.v., variantes, lots et remarques éventuelles (délais d'exécution, début travaux, etc.)

Somm
recue
de V.I

- a) raison sociale
- b) adresse
- c) N° postal/localité
- d) date versement émolument

Signature entreprises

Attestations en ordre ou manquantes (1-2-3-4)	Rang initial	Offre de base		Offre de base						Montant comparable pour adjudication		Rang final (sur total)	
		a) montant brut b) arrêté c) arrêté global	a) offre perdue b/c) variantes éventuelles	a) montant brut b) arrêté c) arrêté global							a) montant brut b) arrêté c) arrêté global		
		TOTAL		TOTAL					TOTAL				
✓	21	FARAGO & HOPF 1, rue Cornavin 1201 Genève 6.11.98											
✓	22	Philippe MEYER & Pierre BOUVIER 22, rue des Terreaux-du-Temple 1201 Genève 6.11.98											
✓	23	Jean MONTESSUIT & Alain CARLIER 26-28, av. Vibert 1227 Carouge 6.11.98											
✓	24	BRS + A. MICHELI 9, rue des Pitons 1205 Genève 9-11-98											
✓	25	DE PLANTA & PORTIER 2, av. de la Gare des Eaux-Vives 1207 Genève 9.11.98											
✓	26	CDM Architectes SA 38bis, rue du Môle 1201 Genève 9.11.98 <i>associé avec P.A. Chien (conseil n° 20)</i>											
✓	27	B. LEOPIZZI - A. CORAZZINI 20, rue François Perréard 1225 Chêne-Bourg 9.11.98											
✓	28	DOMINO Architectes 11, Clos de la Fonderie 1227 Carouge 9.11.98											
✓	29	J.-J. OBERSON et BMV 2, rue Saint-Laurent 1207 Genève 9.11.98											
✓		C. MECHKAT & F. ANEX 56, rue Ernest Bloch 1207 Genève											

de
à
en milli
de Fr
(sans
associ
tions

4

Musée d'art & d'histoire

Rénovation et réaménagement

Procédure sélective pour l'attribution d'un mandat d'architecte - 2^{ème} tour

Conditions d'appel d'offres

1. PREAMBULE

Généralités :

Maître de l'ouvrage : Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Direction de l'aménagement et des constructions
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

Service exploitant : Musée d'art et d'histoire
Rue Charles-Galland 2
1206 Genève

Par délégation, le service d'architecture est le représentant du maître de l'ouvrage.

Le chef du service d'architecture délègue un chef de projet responsable de l'opération et du suivi de celle-ci.

Il a notamment pour tâche d'assurer toutes les relations avec le mandataire et les autres services de la Ville de Genève concernés.

Il fournit également toutes les directives administratives, contrôle tous les documents, plans ou requêtes, etc., établis par le mandataire et les approuve ou demande les modifications et/ou compléments nécessaires.

En outre, il assiste aux réunions de coordination et de chantier auxquelles sa présence est nécessaire.

Toutefois, le chef de projet ne remplace pas le mandataire et ne restreint en aucune manière la responsabilité de celui-ci.

A titre d'exemple, on peut citer les termes du professeur Jean-Werner Huber qui disait, en 1990 : « Le maître de l'ouvrage - sans jamais se substituer à l'architecte - anime et coordonne les réflexions et les propositions de chacun ; il oriente, il arbitre, il choisit, car nombre de contradictions ne peuvent - ou ne devraient - être tranchées qu'à son propre niveau. Echo, radar, les qualités essentielles du maître d'ouvrage ne sont pas de commandement, mais d'écoute et de persuasion... »

Ainsi il incombe à ces architectes une large responsabilité dans la solution de tous les problèmes dans l'ordre du sensible, du qualitatif et de l'exécution du projet, donc aussi sur les objectifs de qualité, de coût et de délai ».

Lors des études et de la réalisation, le mandataire sera amené, le cas échéant, à collaborer avec divers services spécialisés de la Ville de Genève, notamment :

Aménagement urbain et éclairage public	Pour les raccords de terrain avec le domaine public et les questions d'éclairage public de ces zones.
Bâtiments Ingénieur des installations de sécurité	Pour les questions de sécurité contre les sinistres et effractions dans les bâtiments publics.
Energie	Pour tous les domaines CVSE. Dimensionnement, équipement, maintenance, etc.
Voirie	Pour les questions de constructions de routes, trottoirs, raccords de canalisations et pour les problèmes de levée et d'évacuation des ordures.
Musée d'art et d'histoire	Pour toutes les questions de muséographie ou relatives à l'exécution des travaux dans le musée.
Conservation du patrimoine architectural	Pour les questions de respect du patrimoine bâti, travaux et techniques de construction respectueuses de la qualité du bâtiment.
Espaces verts et environnement (SEVE)	Pour les questions de plantations et entretien des zones de verdure.

De plus, il est demandé au mandataire de vouer une attention particulière à une gestion écologique de la construction, soit d'appliquer les 10 principes de la construction écologique édités en 1996 par le département des travaux publics et de l'énergie de l'Etat de Genève (actuellement DAEL).

Le mandataire devra fournir des prestations adaptées à l'opération considérée pour permettre un déroulement logique et coordonné des études et des travaux avec tout le soin requis et les compétences que l'on est en droit d'attendre de mandataires qualifiés. L'étude devra également comprendre toutes les prestations muséographiques.

Il devra transmettre toutes les informations nécessaires au maître de l'ouvrage afin de permettre à celui-ci de prendre en temps voulu les décisions utiles.

Les prestations suivantes doivent également être comprises dans l'offre :

- pourparlers avec les commissions, par exemple de protection du patrimoine et des monuments historiques, et avec des organisations semblables ou destinées à lever les oppositions ;
- participation à des séances d'information visant à expliquer le projet et la réalisation des travaux ;
- estimation sommaire et comparaison du coût de construction des variantes d'un projet ou relatives aux modes d'exécution ou de déroulement des travaux ;
- examen technique et arithmétique des variantes proposées par les entreprises ;
- collaboration avec les artistes, architectes d'intérieur et décorateurs ;
- établissement de dossiers pour toute demande de subventions et tout décompte de subventions ;
- prestations effectuées après expiration des délais de réclamations de deux ans ;
- conseil au mandant. Participation aux pourparlers en cas de litige, de procès avec des tiers, de faillite, etc ;
- surveillance des travaux de garantie en cas de prorogation des délais ;
- pour les cas de transformations, rénovations, réhabilitations de bâtiments existants :
 - . les relevés complémentaires ainsi que ceux des installations, avec la mise à jour et le dessin de tous les plans nécessaires;
 - . établissement de fiches par local afin de déterminer le détail des travaux à entreprendre ;
 - . la détermination des sondages à effectuer, la surveillance et le relevé de ceux-ci.

Frais

Les frais de reproduction seront remboursés au groupe mandataire selon le règlement en vigueur - Tarif et conditions de remboursement aux mandataires des frais de reproduction de documents - approuvé par le Conseil administratif et joint à l'envoi.

Eléments du contrat de mandat

Le contrat de mandat sera établi sur la base du modèle contrat Ville de Genève, lui-même édité sur le formulaire SIA N° 1002.

Celui-ci comportera cependant les précisions ou dérogations suivantes :

Pouvoir de représentation

Le mandataire ne représente pas le mandant auprès des pouvoirs publics et des tiers. Il peut cependant représenter valablement le mandant vis-à-vis des tiers, pour autant qu'il ait obtenu l'accord de ce dernier. Les requêtes en autorisation de construire et/ou de démolir sont déposées par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, direction de la division de l'aménagement et des constructions.

Le mandataire est autorisé à conclure des contrats avec des tiers jusqu'à concurrence de 1'000 francs (hors TVA).

Le mandant doit en être informé aussi rapidement que possible.

Responsabilité du mandataire

La responsabilité du mandataire est régie par le Code fédéral des obligations.

La participation des représentants du mandant ne restreint en aucune manière la responsabilité du mandataire.

Révocation du mandat et interruption des travaux

Le mandant se réserve le droit de mettre fin au mandat en tout ou partie, sans aucune majoration ou indemnité.

De même, il ne sera accordé aucune indemnité lors d'interruption ou de retard.

Prestations du mandataire

Le mandataire s'engage à ne passer de l'une à l'autre des phases de prestations (ph. 4.1 à 4.5 SIA 102) que sur ordre écrit du mandant.

Une prestation est considérée comme totalement exécutée lorsque le mandant en a accepté le résultat et que les éventuelles autorisations subséquentes sont entrées en force.

Respect du crédit

Le mandataire s'engage à exécuter l'ouvrage dans les limites des crédits accordés par le Conseil municipal, indexés à un indice déterminé par le mandant. Seules seront acceptées en dépassement les hausses contractuelles admises par le mandant.

Direction des travaux

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, le mandataire utilisera les formulaires du mandant, notamment les listes de soumissionnaires, procès-verbaux d'adjudication, contrats d'entreprises et avenants, bons de paiement, arrêtés de compte, feuilles comptables.

Les tableaux de la situation financière et l'échéancier des paiements seront présentés périodiquement selon la demande du mandant.

Dossier de l'ouvrage terminé

Dès l'achèvement de l'ouvrage, le mandataire est tenu de mettre à disposition du mandant les documents et plans, mis à jour conformément à l'exécution, demandés dans la formule « Constitution des dossiers définitifs par opération » fournie par le mandant.

Publications

La publication de documents relatifs à l'ouvrage n'est autorisée qu'avec l'accord préalable du mandant.

Juridiction compétente

Les tribunaux ordinaires genevois sont compétents pour connaître de tout litige résultant du présent contrat.

Le for est Genève.

2. OBJET DU MARCHE

Attribution d'un mandat d'architecte, selon le règlement SIA 102, édition 1984, mandat scindé en trois phases distinctes.

1° Phase d'étude jusqu'à l'obtention de l'autorisation préalable de construire et l'estimation sommaire du coût de construction, soit selon SIA 102 jusqu'à la fin de la phase 4.1. A l'issue de cette dernière, l'administration prépare la proposition du crédit d'étude complémentaire qu'elle remet au Conseil administratif qui la préavise et la dépose devant le Conseil municipal.

2° Phase d'étude jusqu'à l'obtention des autorisations de construire et l'établissement des coûts de construction, soit selon SIA 102 jusqu'à la fin de la phase 4.2. A l'issue de cette dernière, l'administration prépare les propositions successives de crédit de construction qu'elle remet au Conseil administratif qui les préavise et les dépose devant le Conseil municipal.

3° Après les votes des crédits de construction par le Conseil municipal, le délai référendaire écoulé, les études peuvent se poursuivre, soit phase d'exécution comprenant les documents et plans nécessaires à la mise en soumission, l'exécution des travaux, les réceptions, les travaux de garantie, les décomptes finaux, etc., soit les phases 4.3 à 4.5.

Compte tenu de l'importance des crédits de réalisation et du fait qu'un accès partiel au musée pour les visiteurs devra être garanti pendant tout la durée des travaux, ces derniers devront être exécutés par étapes successives.

La poursuite des études et l'exécution des travaux sont liées au vote des crédits y relatifs par le Conseil municipal.

3. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Il comprend :

- Les présentes conditions d'appel d'offres
- Directives administratives
- Plan directeur du musée d'art et d'histoire - mars 1999
- Etude historique: « Le musée d'art et d'histoire: naissance d'un complexe monumental », David Ripoll, in Geneva, tome XLV, 1997.
- Dossier de plans non cotés de l'état actuel sous forme de tirages éch. 1:100
 - Plan du 2^{ème} sous-sol
 - Plan du 1^{er} sous-sol
 - Plan du rez inférieur
 - Plan des ateliers
 - Plan du rez supérieur
 - Plan de l'entresol
 - Plan du 1^{er} étage
- Disquettes des plans susmentionnés, coupe transversale et coupe longitudinale, au format DXF
- Dossier de plans de relevé cotés, état en 1965, sous forme de tirages éch. 1:100
 - Plan du 1^{er} sous-sol
 - Plan du rez inférieur
 - Plan du rez supérieur
 - Coupe transversale
 - Coupe longitudinale

Il sera remis personnellement lors d'une séance de présentation (durée ~ ½ heure) organisée par l'administration, individuellement pour chaque candidat.

4. ADRESSES, DELAIS, RENSEIGNEMENTS

Dépôt des dossiers : Ville de Genève
 Département municipal de l'aménagement,
 des constructions et de la voirie
 Division de l'aménagement et des
 constructions
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
 case postale 3983
 1211 Genève 3

Pour tout renseignement administratif : ☎ 418.20.46 / télécopie : 418.20.31

Remise des dossiers aux concurrents : 7 juin 1999

Les questions relatives à l'étude et à l'offre
 devront être formulées **par écrit** avant le : 30 juin 1999.

Réponse écrite à tous les candidats avant le : 19 juillet 1999

Retour des offres et dépôt des dossiers à
 l'adresse susvisée avant le : 15 octobre 1999 à 16 heures

Réception individuelle des concurrents
pour une brève présentation de leur projet : entre le 8 et le 11 novembre 1999

Jugement : 12 novembre 1999

5. OUVERTURE DES OFFRES

Il n'y aura pas d'ouverture publique des offres.

6. DOCUMENTS A FOURNIR

a) 2 planches non pliées (format maximum A1, soit 840 x 594 mm, en deux faces couleurs) d'un projet d'intention pour le réaménagement du musée d'art et d'histoire conformément au plan directeur.

b) Rapport écrit de maximum 10 pages A4 expliquant la démarche suivie pour l'aménagement du musée, avec les contraintes et exigences particulières, les points sensibles ou critiques du projet, la conception muséographique.

à l'ca
au plan directeur

c) Dans une enveloppe fermée et portant la mention « **PROPOSITIONS HONORAIRES** », une proposition détaillée, complète et ferme, pour le règlement des honoraires selon l'offre, en cas d'attribution du mandat.

Pour permettre un chiffrage de cette proposition, le prestataire prendra en compte un montant déterminant de travaux de CHF 10'000'000 hors taxes.

Compte tenu de l'incertitude actuelle relative au volume exact des travaux à réaliser, l'offre devra être établie sur une base variable au pourcentage (modèle SIA 102 ou équivalent).

Cette base sera fixe pendant toute la durée des prestations. Le calcul du renchérissement sera effectué selon la formule adoptée par la coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier (CSFC), la conférence suisse des directeurs de travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP) et de l'union des villes suisses (UVS). Selon cette formule, il n'y a pas de modification de la base lorsque celle-ci n'atteint pas 2%.

L'offre doit comprendre toutes les prestations nécessaires pour l'étendue complète du mandat d'architecte et du muséographe, y compris celles décrites dans le chapitre 1 Préambule. De même, il devra être tenu compte des étapes dans la réalisation des études et travaux, conformément aux indications du chapitre 2 Objet du marché, ainsi que des relevés nécessaires à l'accomplissement du mandat.

La proposition devra être complétée et détaillée. Il s'agira de spécifier les différentes phases prévues, en comprenant les relevés relatifs à celles-ci, afin de permettre un calcul des honoraires par étapes.

Les honoraires des ingénieurs civils, CVSE, éclairagistes, géomètres, etc., ainsi que les frais de reproduction ne doivent pas être compris dans cette offre.

Sur demande expresse du MO, certaines prestations complémentaires pourront éventuellement être rémunérées au tarif-temps. Dans ce cas, le tarif utilisé sera celui accepté par le Conseil administratif en 1999, avec, le cas échéant, application du calcul du renchérissement mentionné ci-dessus.

Le candidat est autorisé à formuler des remarques concernant l'offre, ou à faire une autre proposition en annexe à l'offre même.

- d) Les documents en retour, soit :
- dossier de plans
 - dossier informatisé (disquettes)
 - plan directeur
 - étude historique

Les documents textes seront transmis dans l'enveloppe réponse fournie et les plans dans un rouleau fermé portant les mêmes adresse et références que l'enveloppe réponse.

7. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Par leur signature à la fin de ce chapitre, tous les membres du groupe de mandataires s'engagent à :

- | | |
|---|---|
| 1. Confirmer que les indications, informations et preuves fournies dans et avec cette offre sont exactes et conformes à la réalité. | <input type="checkbox"/> oui |
| 2. Accepter que le MO, ou ses représentants, puisse vérifier les indications, informations et preuves fournies dans et avec cet appel d'offres (confidentialité assurée par le MO).
Si non, raison :
..... | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| 3. Mettre en place les personnes désignées pour la durée d'exécution des mandats (sauf cas de force majeure justifié). | <input type="checkbox"/> oui |
| 4. Confirmer que l'offre déposée inclut toutes les prestations strictement justifiées pour la réalisation du mandat.
Si non, le candidat doit motiver en annexe sa position. | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| 5. Déclarer avoir reçu tous les renseignements nécessaires pour l'établissement de l'offre, après avoir pris connaissance des conditions, du cahier des charges, du descriptif et après s'être rendu exactement compte des études et travaux envisagés. En conséquence, à s'engager à exécuter l'ensemble du mandat pour les prix indiqués dans l'appel d'offres, en se conformant strictement à toutes les prescriptions clés dans le présent appel d'offres.
Si non, le candidat doit motiver en annexe sa position. | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| 6. Accepter que le MO puisse interrompre ou abandonner à tout moment la procédure ou l'exécution des prestations, si des autorisations étaient refusées, en cas d'opposition au projet ou de refus de crédit par les autorités publiques.
Si non, le candidat doit motiver en annexe sa position. | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

PS: Mettre une croix dans les cases () correspondantes.

Date :

Musée d'art et d'histoire.

RECAPITULATION

Contrôle appel d'offres pour mandat d'architecte. Procédure ouverte 1ère étape.

N°	Concurrents	Expérience et références dans la planification et la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments historiques.				Expérience et références dans la mise en valeur d'objets et de collections.				Expérience du travail pluridisciplinaire				Structure et outils de gestion du bureau pour la planification et la gestion de l'opération				TOTAL points	Rang
		Coeff.	MR	JPB	BM	Coeff.	MR	JPB	BM	Coeff.	MR	JPB	BM	Coeff.	MR	JPB	CW		
4	Galeras architectes ass. SA	5	5	5	5	3	4	3	4	1	3	3	5	1	3	3	5	130	1
8	Jean Nouvel-Fabrice Jucker & Diserens-Von Kaenel	5	5	2	5	3	4	4	3	1	2	4	3	1	4	3	5	114	2
32	ABP (Archambault-Prati) AUA (Lotti-Marmet) & R. Benavente ass.	5	5	4	2	3	4	5	4	1	4	4	2	1	2	3	5	114	2
6	Galfelli - Spitsas - Estoppey & Brunoni- Vasey - Zanghi	5	4	5	5	3	2	2	4	1	2	3	3	1	2	3	5	112	4
33	P. Bonnet - Acau - M. Buri	5	5	2	3	3	4	5	3	1	4	3	3	1	4	3	5	108	5
35	SRA.. Kössler - Morel	5	5	5	4	3	2	1	1	1	4	3	4	1	4	3	5	105	6
3	Carmah.P. Boecklin, N. Maeder & Amsler +Ateliers du Nord	5	4	4	4	3	2	3	3	1	2	3	3	1	3	2	5	102	7
5	Atelier d'architecture Boujol + Delachaux SA	5	4	3	4	3	4	3	2	1	2	3	3	1	3	3	5	101	8
22	Phillippe Meyer - Pierre Bouvier & Jordi Garcès ass.	E	5	4	3	2	3	5	5	1	4	5	1	1	3	3	5	99	9
1	ASS Architectes SA & Pfund assoc.	A	5	4	2	3	3	2	4	1	2	3	3	1	4	3	5	98	10
2	Grand Praplan & Burckhardt+partner ass.		5	3	4	4	3	1	2	4	3	3	4	1	3	3	5	97	11
7	Frei & Stefani SA		5	3	2	5	3	4	1	5	1	2	3	2	1	3	3	96	12
34	Opus 5 architectes		5	4	4	3	3	3	3	1	2	3	2	1	3	4	5	95	13
31	Ch. Zurcher		5	4	2	3	3	4	4	3	1	3	3	2	2	2	3	93	14
9	Créative architecture SA Pierre Bosson & R. Ostnell ass.		5	4	2	3	3	2	2	5	1	2	2	3	1	3	3	90	15
25	De Planta - Portier & Archilab G. Rossi		5	4	3	4	3	2	2	1	1	3	3	1	3	3	5	90	15
10	D. Ballif - R. Loponte		5	4	1	4	3	4	3	3	1	2	3	1	2	1	4	89	17
18	Laurent Chenu & Museum Developpement ass.		5	4	0	3	3	5	3	4	1	4	2	2	2	3	3	87	18
28	Domino architectes (Anzevui-Deville-Landecy) & R. Ostnell ass.		5	5	1	5	3	1	1	1	1	3	2	3	1	3	3	87	18
16	P. Devanthery + I. Lamunière		5	4	1	2	3	4	1	3	2	3	1	1	3	3	5	83	20
30	C. Meckat-B. Bouldin & F. Anex-B. Crouzier-S. Krenz-R.Schmid		5	3	2	5	3	1	0	2	1	2	2	2	2	3	4	76	21
11	Massimo Lopreno & Markus Raetz consult		5	5	2	3	3	1	0	1	1	4	2	2	2	3	5	75	22
17	Bolliger & Lellouch		5	4	3	2	3	1	0	3	1	2	3	1	2	3	5	75	22
19	P. Rosse, S. Vuarraz, G. Varesio / Bureau Frey & F. Maurice SA ass.		5	3	2	5	3	1	0	2	1	2	2	2	3	3	5	75	22
12	Barthassat-Brunn-Burty-Menoud & Reichlin-Weber experts-conseils		5	4	2	3	3	1	2	1	1	2	2	1	2	3	3	74	25
26	CDM architectes SA (Carro-dübesset-Mucha) & P.A. Chu ass.		5	5	1	2	3	2	1	1	4	2	2	1	2	3	5	73	26
29	J.-J. Oberson & BMV (Burri-Morand-Vaucher)		5	4	1	2	3	2	1	1	2	2	2	1	3	3			
13	S. Agazzi, C. Hans-Moevi, E. Oberwiler		5	3	2	3	3	1	2	2	1	2	2	1	2	2			
21	Farago - Hopf & J-F Empeyta - Y. Habegger ass.		5	3	1	2	3	1	1	1	2	2	2	1	3	2			
23	BRS (Bonnet-Ray,Stiles) + A. Michell ass.		5	4	1	2	3	1	0	1	1	2	2	1	3	3			
24	B. Leopizzi - A. Corazzini		5	3	1	2	3	1	0	1	1	3	3	2	1	3			
15	Guex + Favero		5	3	1	2	3	1	0	1	1	3	2	1	3	3			
23	Jean Montessuit - Alain Carlier		5	3	1	1	3	1	0	1	1	3	2	1	2	2			
14	Atelier AT SA J-c Lambert		5	3	0	2	3	1	0	1	1	2	2	1	2	2			
20	P.-A. Chu associé av. N° 26 CDM		5	-	-	-	3	-	-	-	1	-	-	1	-	-			

Nota : Par critère = 5 points maximum

Examineur:

Date:

20-mai-99

6

VILLE DE GENEVE ^{S.1}

Division de l'aménagement et
Des constructions
Service d'architecture

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE

Rénovation et réaménagement
Procédure sélective pour l'attribution
D'un mandat d'architecture

2^{ème} tour

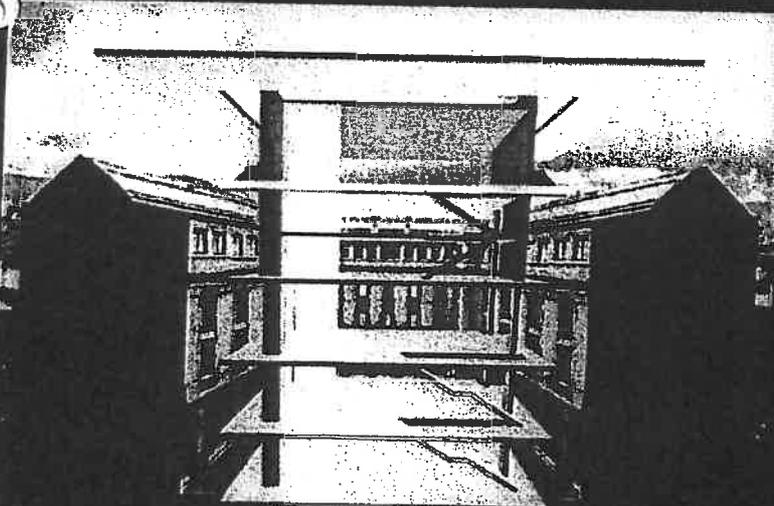
RAPPORT

ASSOCIATION D'ARCHITECTES
AURELIO GALFETTI
UGO BRUNONI
ATHANASE SPITSAS
PHILIPPE VASEY
DOMINIQUE ZANGHI

MUSEOGRAPHIE
CARLO BERTELLI

Rue Muzy 10
1207 GENEVE

Genève, le 15 octobre 1999



2010, 100 ANS DU MUSEE D'ART & D'HISTOIRE

La lecture du plan directeur du musée d'Art et d'Histoire donne une orientation très claire sur les objectifs que désire atteindre le maître de l'ouvrage. Nous en avons relevé les points essentiels :

- ◆ Renforcer le rôle du grand musée dans la vie culturelle, sociale et économique genevoise.
- ◆ Remettre en valeur le musée, en réalisant une extension maximale, tout en respectant l'adéquation entre collections et espaces d'exposition ainsi que la répartition d'origine dans les différents étages.
- ◆ Créer un lieu adapté pour les expositions temporaires.
- ◆ Rénover, modifier ou créer des installations aptes à offrir au public le confort visuel, physique et de visite adaptée à un musée moderne et à la qualité des collections.
- ◆ Requalifier les lieux d'accueil et de détente, les espaces pédagogiques et de sensibilisation ainsi que les infrastructures.

Les points ci-dessus nous conduisent à une double réflexion:

- une étude attentive du bâtiment existant en lien avec la disposition des collections qu'il abrite.
- une analyse critique des objectifs énoncés par le plan directeur en liaison avec les potentialités offertes par l'architecture du musée.

Notre concept d'intervention s'appuie sur les principes suivant :

- ◆ **Renforcement du potentiel spatial existant, maintien et agrandissement des surfaces d'exposition permanentes dans le volume actuel et rétablissement du parcours à travers les salles du bâtiment.**
- ◆ **Création d'un espace de référence destiné à devenir seuil de dialogue entre la ville, le territoire et le musée, et lieu d'accueil des extensions du musée.**

La réalisation d'une nouvelle entité spatiale s'appropriant la cour offre un interface entre le paysage et le musée. Un toit "vole" au dessus de la ville, identification entre le contenu des collections et le territoire genevois, et génère la nouvelle limite du volume qui abrite les salles d'expositions temporaires, la cafétéria, la médiathèque, la librairie et la salle polyvalente.

Les nouveaux espaces sont à la fois autonomes références en tant que centralité par rapport à l'ensemble de l'édifice. L'ambiguïté entre une typologie à cour, espace de distribution sur cour servant les salles principales orientées sur la rue et une typologie de salles en enfilade organisées autour d'une cour autorise l'occupation de ce vide de façon indépendante.

Ce nouveau "cœur" s'organise en liaison étroite avec l'espace longitudinal de distribution, l'escalier monumental reste le lien qui donne accès à l'ensemble du musée.

La partie inférieure de la nouvelle réalisation abrite sur trois niveaux les surfaces dévolues aux expositions temporaires, un dispositif de circulation interne permettant leur usage comme une seule entité.

Les espaces supérieurs sont dévolus aux lieux de détente et d'information. Le parcours intérieur se termine par une promenade extérieure donnant accès à la toiture du nouveau bâtiment, prolongement à l'air libre des expositions internes. Ce balcon, seule partie émergente de la construction, forme ce sol qui réunit le Musée à sa Ville.

Cette "ultime salle" donne au visiteur l'occasion d'un regard sur les incidences historiques de l'insertion humaine sur ce territoire.

ASPECTS DE MUSEOLOGIE

"Le musée est l'œuvre commune des habitants de la cité et de ceux qui ont avec elle un lien privilégié"

Cette affirmation de Benjamin Laederer devrait être la prémisse sous-jacente à toute œuvre de réorganisation du Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

Sans omettre la prise de conscience des "carences" actuelles du Musée exprimées dans le plan directeur, tout processus d'intervention en vue d'y remédier devra prendre en considération cette prémisse fondamentale. Ainsi, nous devons apporter le minimum possible de modifications sur tout ce qui est imprimé dans la mémoire de la ville et prévoir une intervention qui intègre en elle le processus de compréhension des innovations.

Le respect envers l'architecture de bâtiment et la valeur historique de l'état actuel devraient générer des critères muséologiques capables d'éviter l'introduction d'éléments de pure décoration. Le projet ne pourra ainsi qu'affirmer ainsi la grande clarté du plan de Marc Camoletti en cherchant à l'interpréter en fonction de nouvelles exigences plutôt que de le bouleverser.

Dans une stratégie à considérer dans le temps, la réalisation en première étape, des salles d'expositions temporaires, de la cafétéria, de la médiathèque et de la salle polyvalente peut précéder le reste des interventions combler rapidement les manques bien connus du public et des décideurs. En même temps, cette réalisation contribuera à la compréhension du processus de transformation globale.

Ainsi des espaces libérés des affectations telle que cafétéria, salle de conférences ou salles destinées aux expositions temporaires accueilleront de nouvelles capacités d'exposition permanentes pour le musée.

Une intervention graduelle peut être considérée comme cruciale pour la vie d'un musée actif et en rapport continu avec son public et la société qui a contribué à son enrichissement patrimonial.

L'intervention sur les collections est des plus délicate, elle requerra une reconsidération de la potentialité des espaces d'expositions vis-à-vis de l'architecture.

Les premiers mouvements pourront être destinés à séparer les œuvres de peinture et de sculpture qui font partie de l'ameublement de celles qui méritent une vraie représentation muséographique.

A titre d'exemple, les sculptures de Carl-Albert Angst et de James Vibert pourront rester intégrées à l'architecture alors que d'autres sculptures dispersées au long des escaliers ou les œuvres de Ferdinand Hodler conçues pour l'espace du musée de Zurich n'ont pas encore trouvé leur place.

En général, nous devrions éviter la dispersion des œuvres d'art, laquelle génère au visiteur l'impression d'une mise en scène d'œuvre d'importance mineure.

Toutes les œuvres qui ne sont pas intégrées à un parcours muséographique précis devront rester au dépôt, à la disposition des spécialistes, des expositions temporaires ou des prêts sur demande des autres institutions. Cette dernière activité fait partie d'ailleurs des nouvelles préoccupations des dirigeants des musées.

L'activité didactique doit être reconsidérée et adaptée aux moyens modernes d'information. Ainsi la médiathèque pourrait jouer le rôle non seulement d'une simple librairie, mais aussi donner un accès approprié sur l'histoire du musée, de ses collections et de ses nouvelles acquisitions.

Malgré l'apport considérable des donateurs, le caractère public du musée impose une logique d'exposition en relation avec une chronologie et des thèmes. Une muséographie qui aurait pour seul objectif de mettre en évidence ces collections singulières, comme c'est le cas dans

différents musées italiens, serait non seulement destructrice mais aussi contraire à la finalité des donations mêmes. L'exposition d'une telle collection, dans son intégralité, pourrait avoir un sens uniquement en relation avec son homogénéité.

La stratégie d'exposition déjà appliquée par différents musées européens, qui consiste à mettre en place des parcours muséographique rapides destinés au tourisme de masse, nous semble inadaptée au musée de Genève.

Une signalétique adéquate et des informations judicieuses pourraient sans mise en place d'un acheminement spécifique, guider rapidement les visiteurs à travers les œuvres principales. Cette solution donnera des indications sur la manière d'exposer et de mettre en valeur certaines des œuvres importantes.

La nouvelle muséographie doit aussi développer les rapports entre le musée et la ville.

Les secteurs liés à l'histoire de la ville devront être mis en évidence. Le visiteur devrait ainsi sans difficulté pouvoir identifier les antiquités romaines trouvées dans la région de celles provenant de la région Méditerranéenne ou du Proche Orient.

Quelques secteurs du musée, l'Escalade, par exemple, devront rester intacts par le fait qu'ils sont intégrés à l'architecture et ont acquis une valeur monumentale de témoignage. (l'Escalade)

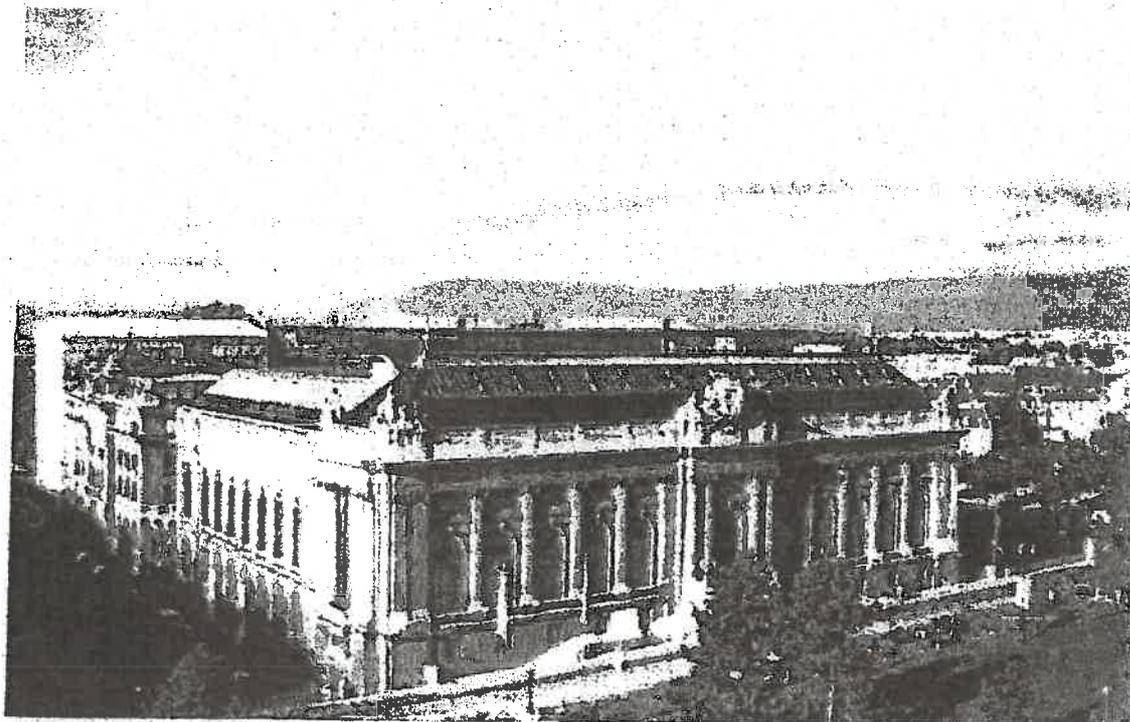
Par contre, les parties d'exposition concernant l'histoire genevoise entre le Moyen-âge et le 15ème siècle devraient adopter une attitude éclectique en exaltant les verrières de la cathédrale, les fresques de Jaquerio et le retable de Konrad Witz, soit toutes ses œuvres qui représentent des moments importants de l'histoire de l'art et de la ville.

Les agencements de mobilier font partie d'une culture expansive européenne par conséquent les salles du château de Zizers et le salon du château de Cartigny restent intacts comme parties significatives de l'histoire du musée.

Au niveau des Beaux-Arts, le musée a déjà adopté une muséographie impliquant l'exposition simultanée de peintures et sculptures qui pourrait continuer dans le même voie pour les surfaces récupérées en complétant le parcours.

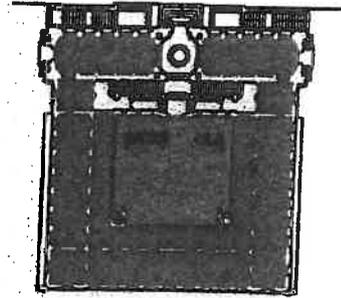
Pour finir, la terrasse-promenade offre une importante surface d'exposition en plein air.

La vue spectaculaire vers la ville, le Salève et les montagnes de Savoie établit une rencontre vive entre le visiteur, la ville et son musée.



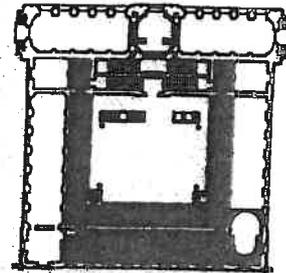
REZ SUPERIEUR NIV. 0.00

- Entrée
- Grandes salles 2460 m2
- Exposition temporaire 720 m2



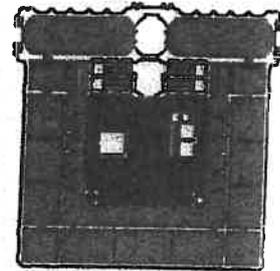
ENTRESOL NIV. +4.35

- Arts appliqués 400 m2



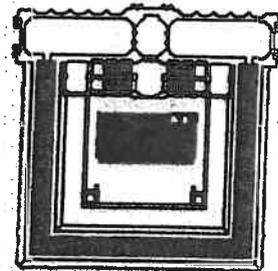
1ER ETAGE NIV. +8.60

- Beaux - Arts 2560 m2
- Cafétéria - Services 720 m2



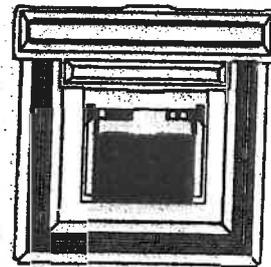
1ER SUPERIEUR NIV. +12.90

- Médiathèque - Librairie 320 m2



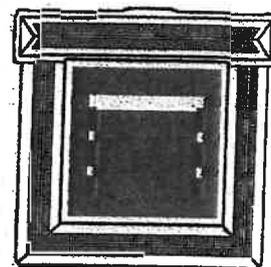
2EME ETAGE NIV. +18.10

- Salle Polyvalente 600 m2



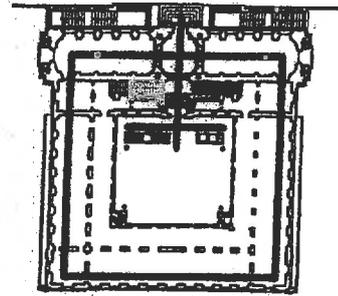
TERRASSE NIV. +26.00

- Promenade en plein air 1200 m2

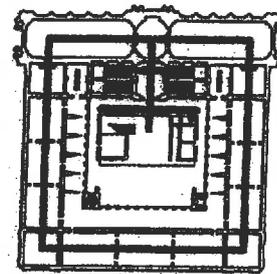


SCHEMA DES CIRCULATIONS

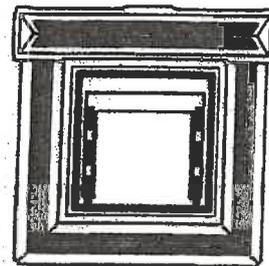
REZ SUPERIEUR - ENTREE



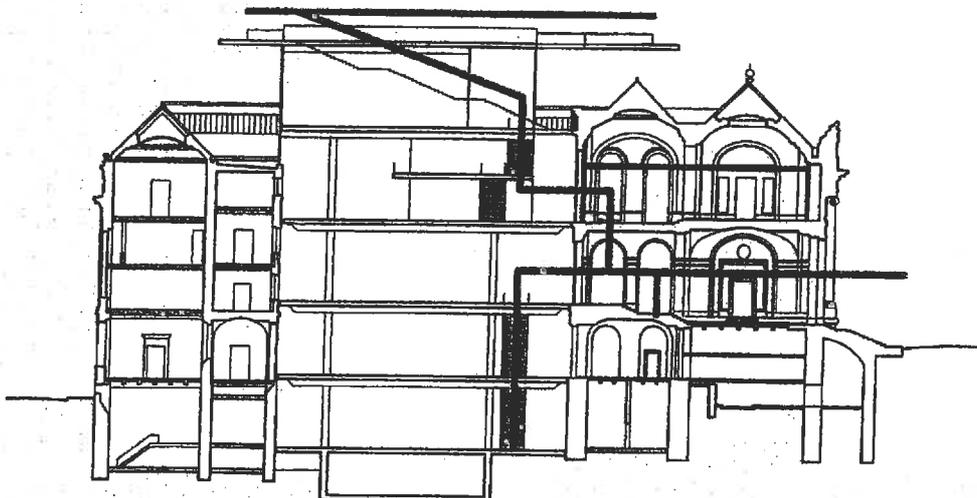
1ER ETAGE



TERRASSE

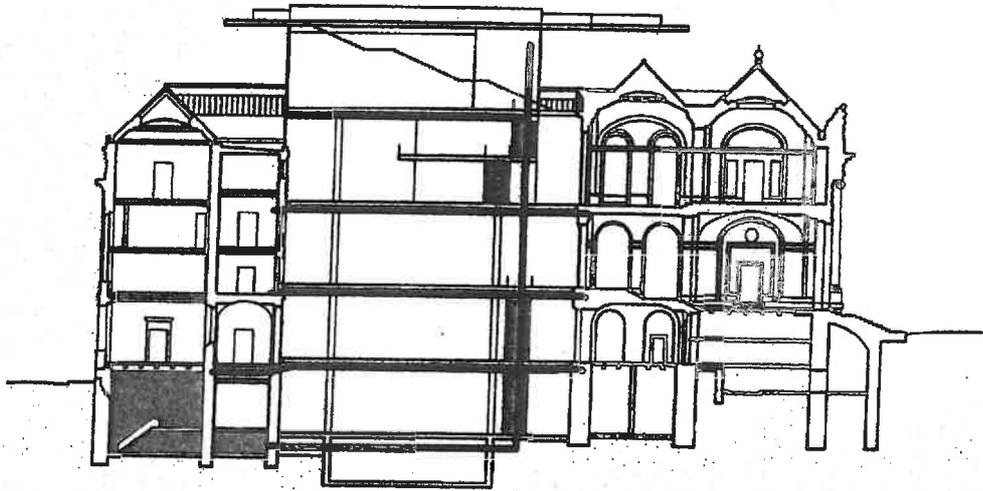


COUPE A-A



**POSITION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES
ET SCHEMA DE DISTRIBUTION DES FLUIDES**

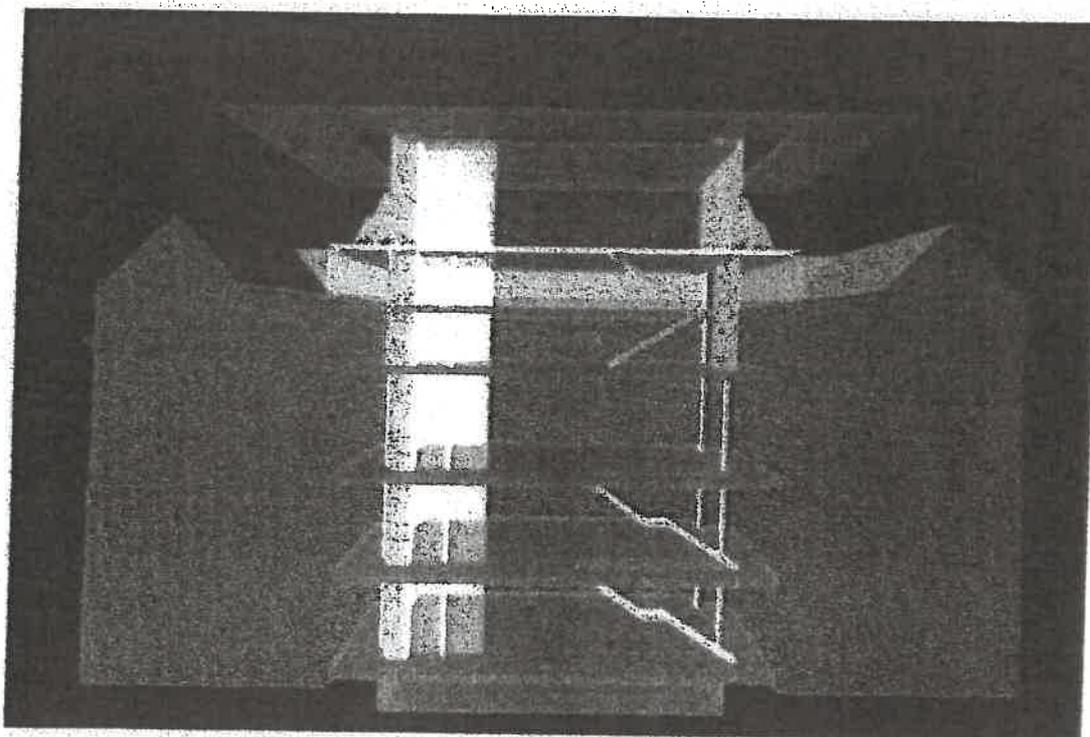
COUPE A-A



ETAPES DE REALISATION

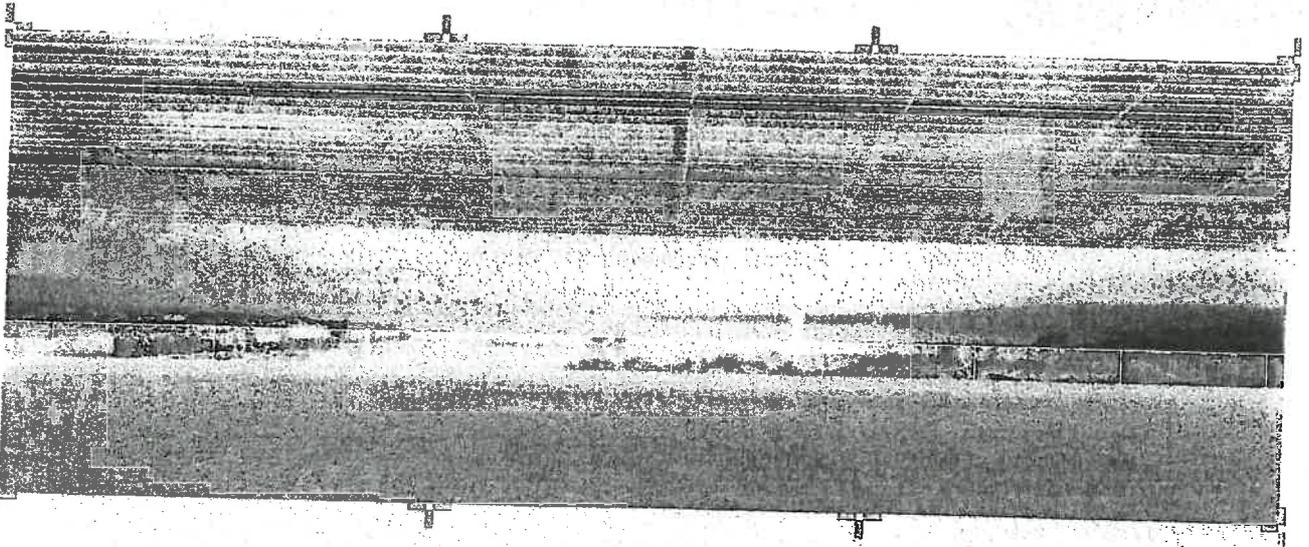
La proposition donne la possibilité de réaliser l'extension du musée par étapes.
La construction à l'intérieur de la cour permet de maintenir le musée ouvert pendant toute la durée des travaux.

- Etape 0** Préparation de l'ancien bâtiment en vue de la nouvelle réalisation.
- Etape 1** Réalisation du gros œuvre de la nouvelle partie.
- Etape 2** Equipement des salles d'exposition temporaires
Equipement de la cafétéria
Equipement de la librairie
Equipement de la salle polyvalente
- Etape 3** Déménagement des locaux de l'ancien musée dans la nouvelle partie.
- Etape 4** Réaménagement des salles et des locaux récupérés dans l'ancien musée.
- Etape X** En fonction des besoins, la modification de la muséographie sera réalisée dans les étapes 0, 1, 2, 3, et 4.
- Etape Y** En fonction des besoins et du degré de vétusté des installations techniques, la modification et la modernisation de celles-ci seront réalisées dans les étapes 0, 1, 2, 3, et 4.



DU DIAGNOSTIC A L'ORDONNANCE

5.2



Musée d'Art et d'Histoire - Genève
JEAN NOUVEL JUCKER MRH DISERENS VON KAENEL
ARCHITECTURES



00

Le musée d'Art et d'Histoire de Genève est le plus beau bâtiment "Beaux Arts" de la ville. C'est un témoin. Son architecte Camoletti avait pour ambition de lui donner un statut urbain plus prestigieux, avec un grand jardin en terrasse qui ouvrait une large perspective. Le musée d'Art et d'Histoire abrite des collections qui témoignent d'un temps révolu... Des photographies montrent l'accord qui existait entre le contenu et le bâtiment. La cour intérieure n'est pas conçue pour être vécue, l'architecture de ses façades intérieures en témoigne, la composition n'est pas aussi maîtrisée que celle des façades principales.

Le musée d'Art et d'Histoire n'est plus adapté à ce qu'on peut attendre d'un musée aujourd'hui. Il manque d'attractivité, principalement parce qu'il a perdu ce charme proustien du temps perdu et qu'il n'a pas conquis les aménagements complémentaires qui font l'efficacité et la séduction des grands musées modernes.

Ce constat établi, que pouvons nous faire ? Cinq actions :

1. Montrer la beauté de l'architecture Beaux Arts du XIXème siècle. C'est un monument historique. Au plus près de sa vérité historique, conservons-le, bichonnons-le. Dans ses détails, fenêtres, portes, sois. Soyons fiers de lui !

2. Conquérir un statut urbain en relation avec l'ambition de son créateur. Ce qui veut dire changer la relation au parc. On profitera de cette nécessité pour créer en transition avec le parc, un signe de modernité, lieu d'information, signal, vente de billets, de livres, de merchandising artistique, et aussi accès digne et simple pour les handicapés. Ce pavillon fait que le musée s'approprie le parc et le parc le musée.

3. Cultiver le contraste entre ce premier lieu d'accueil et l'accueil dans le musée lui-même. La grande surprise sera de restituer l'esprit de l'aménagement initial dans ses meubles, son vestiaire, ses lumières, ses tentures, sa scénographie sur l'histoire comme si le temps s'était arrêté, comme si, à la fin du XIXème siècle nous entrions dans ce lieu pimpant et neuf.

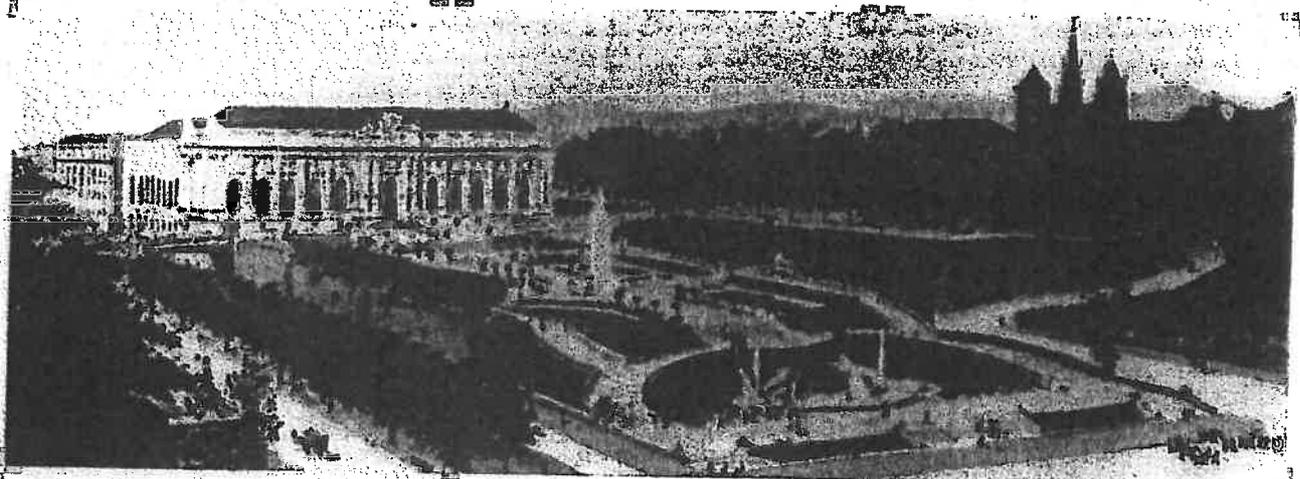
Ce travail sera fait aussi dans les très belles salles de peinture avec leur éclairage zénithal. Travail sur la vérité historique, sur le décalage du temps : mais pas de nostalgie affichée, pas de patine et pas d'élevage de poussière. Refait comme au premier jour !

4. Cultiver un deuxième contraste avec le nouveau cœur du bâtiment témoin de la culture et de l'architecture du début du nouveau siècle, acier et verre - tension et transparence - espace libéré qui découpe les façades de la cour intérieure pour leur donner plus de qualité et mieux les révéler, et qui établit un dialogue entre le XXIème et le XIXème, accentuation de la conscience du temps passé. Les salles sont grandes et lumineuses. Un lieu de communication avec une salle de conférence bien proportionnée est situé au niveau le plus bas. Les autres niveaux, à l'exception du dernier, sont idéaux pour aménager en toute liberté des expositions temporaires. Au-dessus des toits actuels : un belvédère terrasse et une cafétéria restaurant panoramique aussi "immatériels" que possible.

5. Faire de l'émergence lumineuse de cette architecture centrale un signe mystérieux, le nouveau pôle ainsi révélé par son programme et son expression devient attracteur. Le musée d'Art et d'Histoire redevient un lieu du Genève moderne.

Cette ordonnance peut être appliquée en une ou plusieurs fois, mais pour être efficace les cinq traitements sont indispensables.

Jean Nouvel



L'analyse des éléments structurants du site nous indique une relation à l'évidence déjà forte du musée avec son environnement bâti.

Sa naissance entre deux bastions intervient comme une insertion, presque une immixtion qui en préfigure peut-être d'autre ...

Cette relation intime du bâtiment avec son écrin urbain est également source de frustration ...

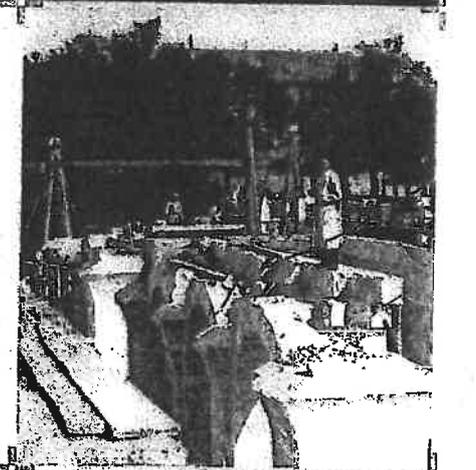
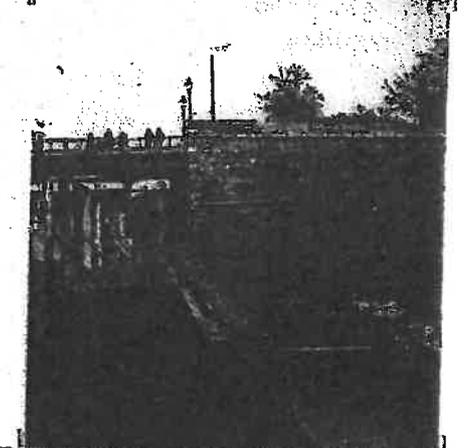
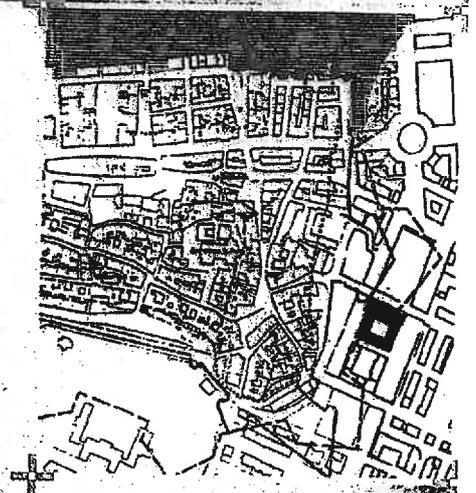
En effet, ceint par la trace du rempart renforcé par la superposition d'une chaussée reliant la Vieille Ville aux quartiers nouveaux, jamais le musée n'a su véritablement prendre son ouverture sur la ville.

La mise en place de la collection initiale est une allégorie de notre humanité.

Sa mise en scène originel est l'expression d'une époque. Malheureusement, le manque de place n'a pas permis de conserver ce témoignage fort.

Dés lors " Seule une extension importante permettra un jour de résoudre le problème de manque de place qui préoccupe les conservateurs du musée depuis le jour de son inauguration "

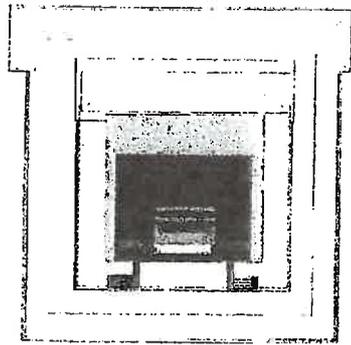
Claude Lapaire
(ancien conservateur du MAH).



NIVEAU +21.80

Répartition:

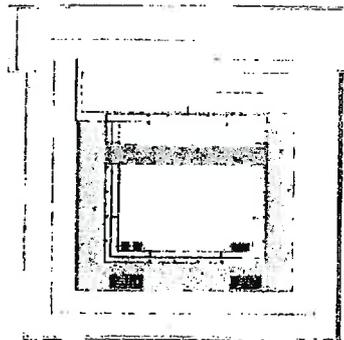
	Circulation verticale	
	Restaurant	320 m2
	Terrasse	350 m2
	Cuisine	80 m2
	Services	40 m2



NIVEAU +13.75

Répartition:

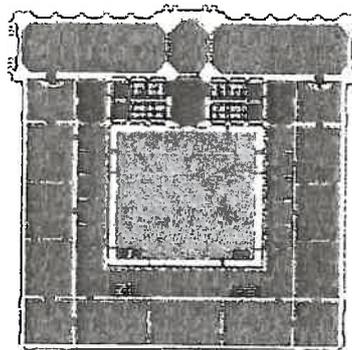
	Circulation verticale	
	Terrasse	520 m2
	Passerelle	120 m2



NIVEAU +8.60

Répartition:

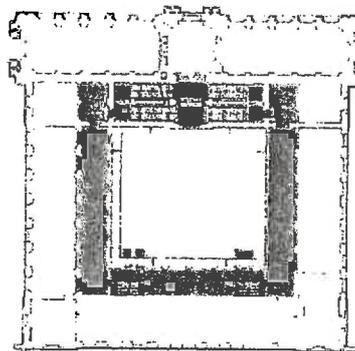
	Circulation verticale	
	Beaux-arts	2315 m2
	Temporaire	675 m2
	Expo Dossiers	160 m2



NIVEAU +4.35

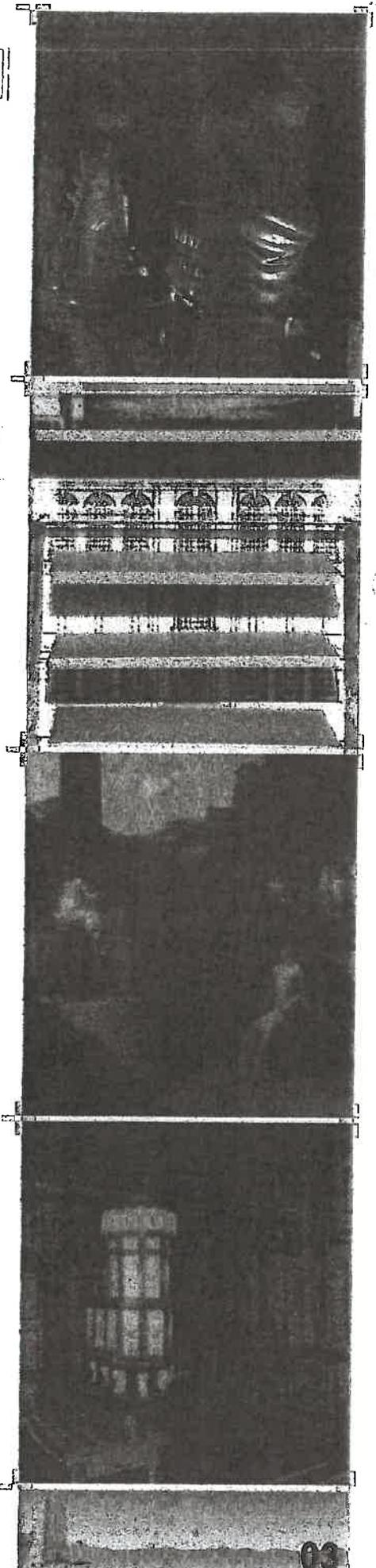
Répartition:

	Circulation verticale	
	Arts appliqués	890 m2
	Expo Dossiers	100 m2



Programme et circulation

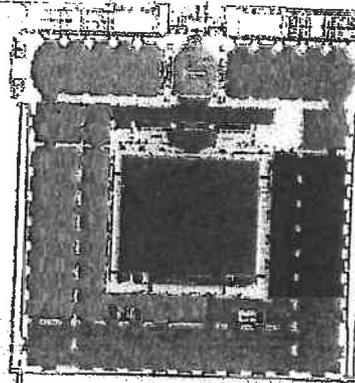
Musée d'Art et d'Histoire - Genève



NIVEAU ± 0.00

Répartition:

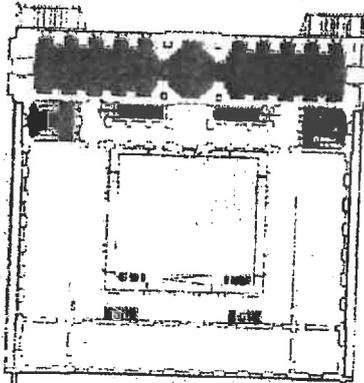
	Circulation verticale	
	Accueil	234 m2
	Salle Armures	420 m2
	Histoire-Expo	675 m2
	Arts Appliqués	670 m2
	Archéologie	950 m2
	Beaux-Arts	300 m2
	Services	50m2



NIVEAU - 3.35

Répartition:

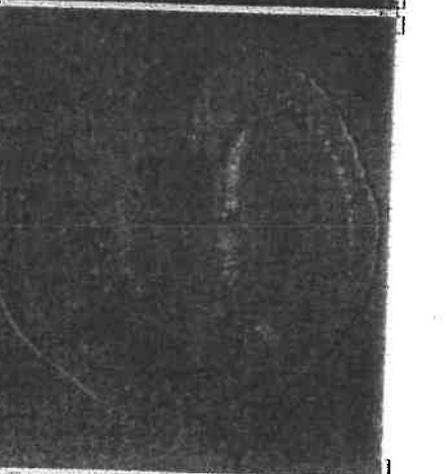
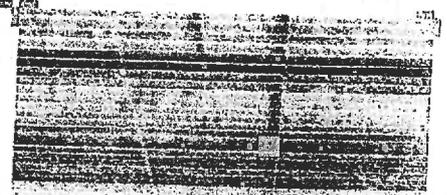
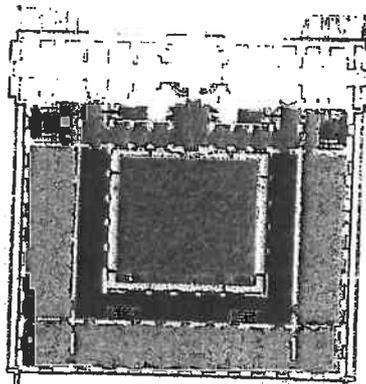
	Circulation verticale	
	Numismatique	200 m2
	Logistique	120 m2



NIVEAU -6.40

Répartition:

	Circulation verticale	
	Animation	675 m2
	Archéologie	1080 m2
	Lapidaire	490 m2
	Expo Dossiers	160 m2
	Services	40 m2



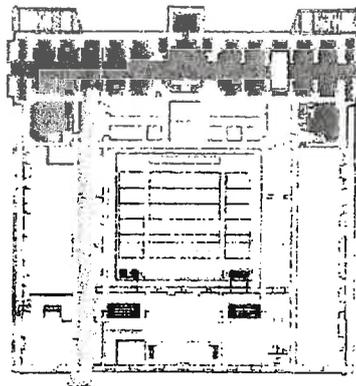
Programme et circulation

Musée d'Art et d'Histoire - Genève

NIVEAU -10.00

Répartition:

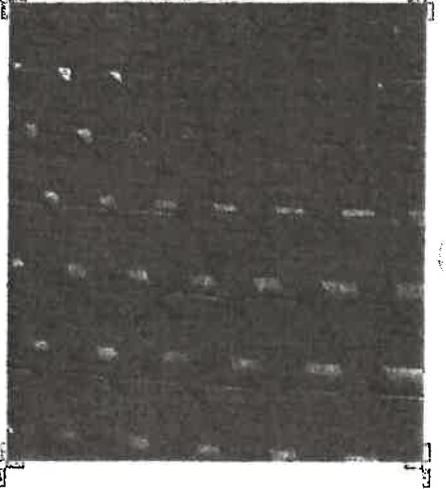
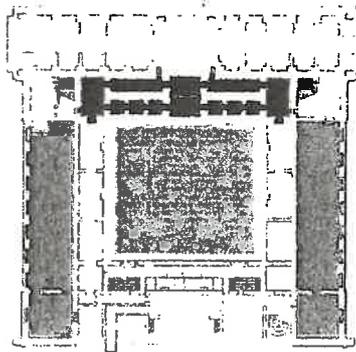
	Circulation verticale	
	Passage voit.	500 m ²
	Accès administ.	
	Pont Elévateur	
	Dépôt	695m ²



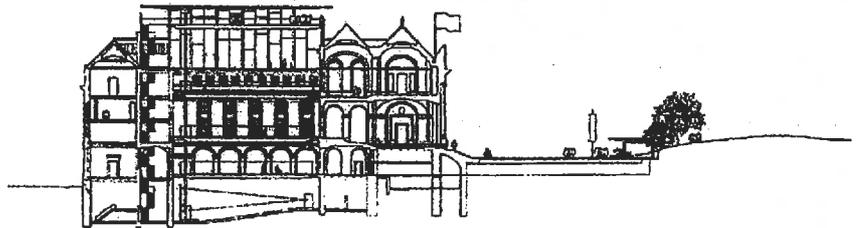
NIVEAU -12.40

Répartition:

	Circulation verticale	
	Conférence	850 m ²
	Archéologie	650 m ²
	Lapidaire	150 m ²
	Services	40 m ²



COUPE LONGITUDINALE



Le premier projet du Musée d'Art et d'Histoire de Genève est le musée lui-même : son bâtiment et l'histoire des collections qu'il abrite.

Cet objet architectural, nous le présentons au même titre que les diverses collections qui le peuplent : il est mis en scène à l'intérieur de la ville à l'identique des oeuvres d'art et des objets des diverses collections qui seront mis en scène dans les différents espaces du musée.

La création du bâtiment extérieur est le premier acte qui induit un regard réellement neuf sur le bâtiment de l'architecte Marc CAMOLETTI. Ce nouveau lieu externalisé permet également de mieux décrire l'histoire du musée et son inscription dans les anciennes fortifications.

Le visiteur, simple curieux ou amateur éclairé, après avoir gravi le grand escalier, traverse un « sas » historicisé avant de découvrir le fort contraste architectural entre les nouveaux espaces créés au coeur du bâtiment et les ailes anciennes dont il peut admirer successivement les façades superposées. Le parti pris de présentation lui est clairement indiqué ; il s'agit bien d'une mise en scène et non d'une reconstitution historique : ici, il n'y a pas de décors mais seulement des ambiances.

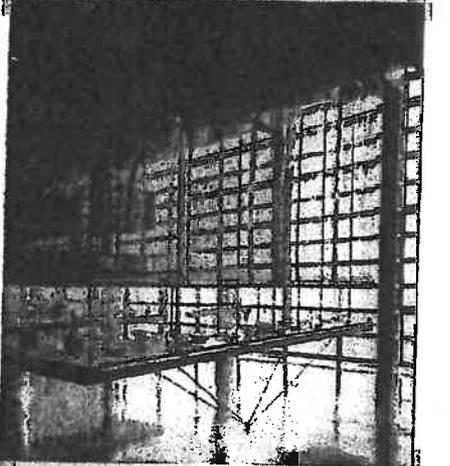
Nous allons raconter des histoires et non l'histoire, parfois les histoires des objets, de leur découverte ou de leur découvreur, toujours les histoires des différentes collections et de leur réunion dans ce lieu. Si le visiteur le souhaite, il en sortira avec plus de questionnements que de réponses. Car ce musée n'est pas une école, comme certains musées ont envie de le devenir : le musée est beaucoup plus un lieu de création d'émotion qu'un lieu d'accumulation de connaissances.

L'oeuvre d'art doit être présentée d'un seul but mais ceci n'interdit pas, bien au contraire, le travail de médiation qui sera souvent l'essence même de la scénographie.

Pour cela, nous avons à notre disposition un grand nombre de techniques de communication qui appartiennent pour la plupart à l'univers quotidien du visiteur du vingtième siècle et bientôt du vingtième et unième siècle. Ces médias vont nous permettre de renseigner les objets, de renforcer les événements contemporains. Ainsi, par exemple, l'évocation de l'Escalade ne peut être dissociée des célébrations annuelles auxquelles elle donne lieu. L'éruption de ces techniques matérielles et matériaux contemporains autour de ces objets et à l'intérieur de cet architecture participent également de cette mise en scène discrète. A travers quelques écrans, on peut également donner à connaître les richesses cachées de ce musée et le travail passionnant de la conservation et de la restauration.

Enfin, à l'issue des travaux, mais aussi tout au long du déroulement des différentes phases de ces travaux, le musée d'Art et d'Histoire de Genève sera aussi différent tout en étant totalement comparable de celui qu'il était à sa création, autant que peut être comparé le visiteur contemporain au visiteur du début du siècle.

Michel COVA



L'insertion d'un volume nouveau et libre offre la possibilité d'étapes d'exécution successives et indépendantes. Elle garantit un fonctionnement permanent du musée.

En effet, l'espace des nouveaux plateaux est à disposition immédiate des collections en attente d'un réaménagement.

Cette période de mouvements successifs proposera aux visiteurs des lectures nouvelles des collections du musée.

1) - Déplacement des bureaux vers la nouvelle administration des Casemates.

- Aménagement extérieur avec la construction des pavillons d'accueil, d'information et d'accès (hors ouverture du musée et handicapés), information au public sur les travaux du musée.

2) - Construction du volume central avec ses plateaux adjacents aux étages.

- Si excavation de la cour, évacuation des déblais par le nouvel accès vers le parc.

3) - Déplacement provisoire des collections vers les nouveaux plateaux et réaménagement scénographique des anciens espaces.

Déplacement du restaurant en toiture.

4) - Réaménagement des anciens espaces et mise à disposition des nouvelles surfaces (expositions temporaires, animations, exposition dossier).

Les trois dalles construites dans la cour sont constituées de poutres métalliques à treillis croisés d'environ 25 m de portée et d'une hauteur statique de 125 cm.

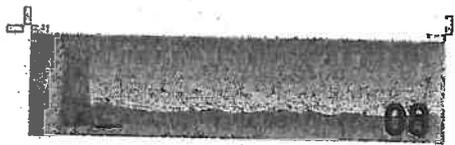
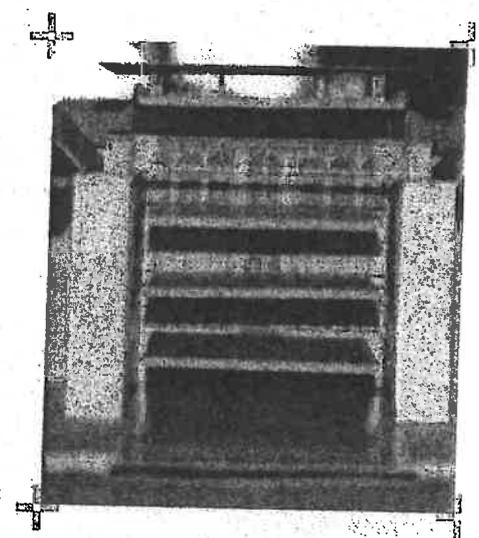
Libres de tout porteur, elles reposent sur la façade intérieure du musée par des goussets à inertie variable espacés de 180 cm environ.

Les réactions d'appuis que transmettent ces goussets sont reprises par des poteaux métallique en forme de U qui sont intégrés dans l'épaisseur de la façade existante.

De cette manière, la charge totale de la façade n'est que peu modifiée et l'intervention est minimale. Il ne s'agira en effet que d'effectuer des saignées ponctuelles pour y intégrer les poteaux de renfort.

L'appui des dalles pourra alors se faire sans entrave à l'exploitation du musée et indépendamment de l'avancement du reste des travaux.

Les éléments de dalle, carrossés ou non, seront montés entièrement à sec à l'extérieur du périmètre du musée et mis en place à la grue en enjambant le bâtiment. La dalle de couverture sera reprise par des poteaux métalliques reposant directement sur les façades de la cour.



Scénographie

DuckS scéno

Michel Cova

Rue Jangoï 3

F- 69007 Lyon

tél. 0033 4 78 72 44 55

Fax 0033 4 78 69 15 18

Conception éclairage

Yann Kersalé

Yann Kersalé

Rue de Fontenay

F- 94300 Vincennes

tél. 0033 1 43 98 20 20

Ingénieur civil

ESM - Ponti & Morel

Jérôme Ponti

Rue Viollier 8

CH- 1207 Genève

tél. 700 35 88

Fax 700 35 89

Ingénieur-conseils CVC

RG Riedweg & Gendre SA

Joseph Riedweg

Rue Richard-Wagner

CH- 1202 Genève

tél. 748 48 48

Fax 748 48 58

Intervenants

Musée d'Art et d'Histoire - Genève

Tour funéraire de Palmyre Syrie



Stèle de Palmyre MAH Genève

